



# Bulletin Officiel

N° 4105 Lundi 14 Mai 2012

— 17<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b>COMMUNIQUE DU CMF</b>	
ELECTEROSTAR	2-3
<b>AVIS DES SOCIETES</b>	
<b>ASSEMBLEES GENERALES</b>	
AIR LIQUIDE TUNISIE AGE	3
AIR LIQUIDE TUNISIE AGO	4
HEXABYTE AGO	5
TUNINVEST SICAR AGO	5
TUNISIE LAIT AGO	6
AMEN-BANK AGO	6
AMEN-BANK AGE	7
LES CIMENTS DE BIZERTE AGO	7
LES CIMENTS DE BIZERTE AGE	8
<b>PROJET DE RESOLUTIONS</b>	
LES CIMENTS DE BIZERTE AGE	9-10
LES CIMENTS DE BIZERTE AGO	11-12
<b>COMMUNIQUE DE PRESSE</b>	
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	13-14
<b>AVIS DE PAIEMENT D'ANNUITES</b>	
FCC BIAT – CREDIMMO 1	15
FCC BIAT – CREDIMMO 2	15
<b>AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	16
ATTIJARI VALEURS SICAV	16
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	16
ATTIJARI FCP CEA	16
SANADETT SICAV	17
ARABIA SICAV	17
TUNISIAN EQUITY FUND	18
<b>COURBE DES TAUX</b>	18
<b>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</b>	19-20
<b>ANNEXE I</b>	
SITUATION _ANNUELLE ARRETEE AU 31 – 12 – 2011	
FCPR IKDAM	
<b>ANNEXE II</b>	
SITUATION _ANNUELLE ARRETEE AU 31 – 12 – 2011	
GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	
FCP AMEN CEA	
FCP AMEN PERFORMANCE	
FCP AMEN PREVOYANCE	

**COMMUNIQUE DU CMF \***

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société Electerostar et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, la société a communiqué ce qui suit :

« Faisant suite à une sollicitation du Conseil du Marché Financier pour publier exceptionnellement les indicateurs financiers relatifs au mois d'avril 2012, nous vous communiquons ci-dessous l'évolution des indicateurs d'activité de la société ELECTROSTAR à fin avril 2012 :

(En TND)

Indicateurs	Cumul du 01.01 AU 30.04			Cumul du 01.01 AU 31.12		
	30/04/2011	30/04/2012	Variation	2010	2011	Variation
Chiffre d'Affaires H.T	283 111	25 023 506	8739%	50 767 889 855	41 005 676 1 080	-19%
Investissements	421 488	319 442	-24%	277	540	26%
Engagements bancaires dont:	70 460 222	88 059 789	25%	69 246 761	73 136 562	6%
<b>Engagements par signature</b>	<b>22 376 378</b>	<b>21 899 867</b>	<b>-2%</b>	<b>21 440</b> <b>804</b>	<b>14 152</b> <b>852</b>	<b>-34%</b>
<b>Crédit moyen terme</b>	<b>3 287 571</b>	<b>26 233 143</b>	<b>698%</b>	<b>3 760</b> <b>286</b>	<b>17 845</b> <b>857</b>	<b>375%</b>
<b>Escompte commercial et avances sur factures</b>	<b>13 032 153</b>	<b>15 716 915</b>	<b>21%</b>	<b>21 164</b> <b>974</b>	<b>12 070</b> <b>552</b>	<b>-43%</b>

Il est à préciser que ces indicateurs ont été calculés selon les formules suivantes :

- Engagements bancaires = Crédit par caisse + Financement des stocks + Escompte commercial et avances sur factures + Engagements par signature + Financements en devises + Crédit à Moyen Terme

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs suscite les principaux commentaires suivants :

- **Sur le plan de l'exploitation :**

- ✓ La société Electrostar a réalisé à fin avril 2012 un chiffre d'affaires de 25.023.506 TND, soit une hausse de 8739% par rapport à la même période de 2011. S'il est clair que les quatre premiers mois 2011 ne sont pas significatifs en matière de réalisations à cause des événements connus en Tunisie et le quasi arrêt de l'exploitation de l'entreprise durant cette période, il demeure important de préciser que le chiffre d'affaires réalisé durant les quatre premiers mois 2012 constitue un record depuis la création de l'entreprise. A titre indicatif, il est à signaler que le chiffre d'affaires réalisé durant les quatre premiers mois de l'année 2010 s'élève à 9.755.764 TND.

- Suite -

- ✓ Cette évolution significative s'explique principalement par les événements suivants :
  - L'assainissement du marché notamment par la disparition des pratiques d'importations illégales.
  - Augmentation progressive du taux de pénétration des nouvelles marques introduites par ELECTROSTAR sur le marché (MIDEA, ARISTON,..).

- **Sur le plan des engagements bancaires :**

Une augmentation des engagements bancaires de 25% par rapport aux quatre premiers mois 2011. Ceci étant, il y a lieu de noter que :

- ✓ L'encours de crédits à moyen terme a accusé une hausse de 22.946mD, et ce suite à la mise en place de la majorité des crédits de consolidation accordés par le système bancaire. Ceci étant, il y a lieu de signaler qu'il reste à débloquer un montant de 7.700mD de crédits de consolidation accordés par certaines banques de la place. Le produit de ces crédits sera dédié à la résorption de certains crédits de trésorerie.
- ✓ Une augmentation de l'encours d'escompte commercial de 21% suite à l'accroissement du chiffre d'affaires.

- **Sur le plan des investissements :**

La réalisation d'investissements de maintien pour les quatre premiers mois de l'année 2012 pour la somme de 319mD».

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2012 - AC - 32

## AVIS DES SOCIETES

### **ASSEMBLEE GENERALE**

#### **AIR LIQUIDE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035  
ARIANA

La Société AIR LIQUIDE TUNISIE, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 30 mai 2012 à 15 h 30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

- Augmentation de capital
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

---

2012 - AS - 480

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**AIR LIQUIDE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035  
ARIANA

La Société AIR LIQUIDE TUNISIE, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 30 mai 2012 à 14 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

- ♦ Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2011,
- ♦ Rapports des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice,
- ♦ Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011 et répartition des bénéfices,
- ♦ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011,
- ♦ Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- ♦ Nomination d'Administrateurs,
- ♦ Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux comptes,
- ♦ Reconduction du montant des jetons de présence,
- ♦ Approbation des conventions réglementées,
- ♦ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

## AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### HexaByte

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 23 Mai 2012 à 10 heures à l'Institut Arabe des chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice 2011.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2011.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2011, et des conventions réglementées
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2011
5. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2011
6. Quitus aux administrateurs
7. Autorisation au conseil d'administration d'intervenir sur le marché financier en vue de la régulation du cours de l'action Hexabyte et ce conformément à l'article 19 de la loi n°94-117 du 14/11/1994.
8. Nomination d'un nouveau membre au comité permanent d'audit.
9. Nomination d'un nouvel administrateur.
10. Election d'un administrateur représentant des petits porteurs
11. Rectification de la 9<sup>ème</sup> résolution de l'AGO du 31/05/2011 relative à la nomination de trois administrateurs,
12. Pouvoir pour formalités

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à son agence sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

2012 - AS - 468

— \*\*\* —

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société TUNINVEST SICAR porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Mardi 15 Mai 2012 à 10H30, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2011 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2011 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Démission et Remplacement d'un Administrateur ;
- Rachat d'actions ;
- Délégation de pouvoirs.

2012 - AS - 469

## AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### TUNISIE LAIT

**Siège** : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse – 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Industrielle "TUNISIE-LAIT" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 12 juin 2012 à 10H30 au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2011.
- Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2011.
- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation des résultats de l'exercice 2011.
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2011.
- Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
- Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs.

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2012 - AS - 470

— \*\*\* —

## AVIS DE CONVOCATION

### A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### AMEN BANK

S.A. AU CAPITAL DE 100.000.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –  
R.C. : B176041996

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 31 mai 2012 à 17 heures** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011.
- 2- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2011.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2011.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence.
- 8- Emission d'Emprunts.
- 9- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

**POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
LE VICE PRESIDENT  
AHMED EL KARM**

2012 - AS - 492

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### AVIS DE CONVOCATION

#### A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### AMEN-BANK

SOCIETE ANONYME  
AU CAPITAL DE 100.000.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V – TUNIS –  
R.C. : B176041996

Messieurs les actionnaires d'Amen-Bank sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le **Jeudi 31 mai 2012 à 16 heures** au siège social d'Amen Bank, Avenue Mohamed V Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Changement de la valeur nominale de l'action AMEN-BANK.
- 2- Augmentation du capital.
- 3- Changement du mode d'administration d'AMEN-BANK.
- 4- Adaptation des statuts aux modifications décidées et leur mise en conformité avec les nouvelles dispositions législatives.
- 5- Nomination des membres du conseil de surveillance.

Conformément aux statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires détenant dix (10) actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de dix (10) actions peuvent se réunir entre eux pour former ce nombre et de se faire représenter par l'un d'eux.

Messieurs les actionnaires peuvent se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la Banque, et ce au plus tard le **Lundi 28 mai 2012**.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège social d'Amen Bank.

**POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**LE VICE-PRESIDENT**  
**AHMED EL KARM**

2012 - AS - 493

— \*\* —

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Société Anonyme  
Au capital de 44047290 Dinars  
Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte  
R. C. 1117771996 B

#### AVIS DE CONVOCATION<sup>1</sup>

#### A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 12 juin 2012 à 15 heures à L' INSTITUT ARABE DES CHEFS D' ENTREPRISES, LA MAISON DE L'ENTREPRISE AVENUE PRINCIPALE 1053 LES BERGES DU LAC TUNIS , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 ) Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2011.
- 2 ) Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011.
- 3 ) Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et des états financiers de l'exercice 2011.
- 4 ) Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 5 ) Quitus aux membres du conseil d'administration.
- 6 ) Autorisation au conseil d'administration pour choisir les modalités de financement des projets d'investissement conformément au plan de financement proposé.
- 7 ) Désignation de deux membres au conseil d'administration représentant les petits porteurs.
- 8 ) Fixation des jetons de présence

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

**Le Président du Conseil d'Administration**

<sup>1</sup> Cet avis annule et remplace celui publié au bulletin officiel du CMF n° 4102 du 09 mai 20

**AVIS DES SOCIETES**

**SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE**

Société Anonyme  
Au capital de 44047290 Dinars  
Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte  
R. C. 1117771996 B

**AVIS DE CONVOCATION**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mardi 12 juin 2012 à 14h30 à L' INSTITUT ARABE DES CHEFS D' ENTREPRISES, LA MAISON DE L'ENTREPRISE AVENUE PRINCIPALE 1053 LES BERGES DU LAC TUNIS , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Amendement de l'article 3 du statut relatif à l'objet de la société.
- 2) Rectification de l'article 23 du statut relatif à l'emprunt.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

**Le Président du Conseil d'Administration**



## AVIS DES SOCIETES

## شركة إسمنت بنزرت

شركة خفية الاسم رأس مالها 44 047 290 ديناراً  
المقر الاجتماعي : خليج صبرة 7018 بنزرت  
السجل التجاري : B 1117771996 بنزرت

مشروع قرارات

## الجلسة العامة الخارقة للعادة للمساهمين

يوم 12 جوان 2012  
على الساعة الثانية والنصف بعد الزوال  
مشروع قرارات

## القرار الأول:

إن الجلسة العامة الخارقة للعادة للمساهمين بعد إطلاعها على مذكرة مجلس الإدارة المتعلقة بتعديل الفصل الثالث من العقد التأسيسي للشركة تصادق على إجراء التنقيح للنقطة الأولى من الفصل الثالث كما يلي :

يتمثل موضوع الشركة بالأساس في :

النص باللغة العربية :

صناعة وبيع و تصدير الكلنكر والاسمنت والجير وكل المواد ذات العلاقة سواء كانت هيدروولية أو لا و بصفة عامة كل المواد التي لها علاقة بصناعة الاسمنت والبناء .

النص باللغة الفرنسية :

**La fabrication, la vente et l'exportation du clinker, des ciments, de la chaux et tous les produits y afférents et dérivés que ce soient hydrauliques ou non et tous produits ayant trait à la fabrication des ciments et à la construction.**

بعرضه على التصويت تمت المصادقة على هذا القرار .....

## القرار الثاني :

إن الجلسة العامة الخارقة للعادة للمساهمين بعد إطلاعها على مذكرة مجلس الإدارة المتعلقة بإصلاح النقطة الثانية من الفقرة الثالثة للفصل 23 من العقد التأسيسي للشركة تصادق على إصلاح الفصل 23 من العقد التأسيسي للشركة كما يلي :

النص باللغة العربية

### 3.23. الإتفاقات الخاضعة للترخيص و المصادقة و التدقيق

تخضع الإتفاقات التالية إلى الترخيص المسبق من مجلس الإدارة ومصادقة الجلسة العامة وتدقيق مراقب الحسابات.

2.3.23 الإقتراض الذي يعقد لفائدة الشرك \_\_\_\_\_ و  
الذي يبلغ أو يتجاوز 50 000 000 دينار ( خمسين مليون  
دينار).

النص باللغة الفرنسية

### 23.3 Conventions soumises à autorisation, approbation et audit

Les conventions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes :

23.3.2 Les emprunts conclus au profit de la société qui atteignent ou dépassent 50 000 000 de Dinars ( cinquante millions de dinars).

بعرضه على التصويت تمت المصادقة على هذا القرار .....

القرار الثالث :

تمنح الجلسة العامة الخارقة للعادة جميع النفوذ لحامل نظير من هذا المحضر للقيام بالاجراءات القانونية طبقا للتراتب الجاري بها العمل.

بعرضه على التصويت تمت المصادقة على هذا القرار .....

بالانتهاء من التصويت على النقاط المدرجة بجدول الأعمال رفعت الجلسة على الساعة ..... وتم تحرير هذا المحضر في الغرض و تم إمضاؤه من قبل أعضاء مكتب الجلسة .

## بلاغ الشركات

### شركة إسمنت بنزرت

شركة خفية الاسم رأس مالها 44 047 290 ديناراً  
المقر الاجتماعي : خليج صيرة 7018 بنزرت  
السجل التجاري : 1117771996 B بنزرت

#### مشروع قرارات

### الجلسة العامة العادية للمساهمين

يوم 12 جوان 2012  
على الساعة الثالثة بعد الزوال  
مشروع قرارات

#### القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقب الحسابات للسنة المحاسبية 2011 تصادق بصفة تامة و كلية على ما جاء في تقرير النشاط و على القوائم المالية لسنة 2011 (الموازنة و حسابات النتائج و جدول التدفقات النقدية و المذكرات المتعلقة بالبيانات المحاسبية لسنة 2011 )

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية توظيف المرباح الصافية للسنة المحاسبية البالغة 6.829.705 دينار والمرباح المرحلة من السنوات الفارطة والبالغة دينار كما يلي :

	<b>جملة المرباح</b>
6.829.705	مرحل السنوات الفارطة
+ 15.146.487	المجموع
21.976.192	الاحتياطي القانوني 5 % من المجموع (*)
0	الصندوق الاجتماعي 5 % من مرباح سنة 2011
- 341.485	المبلغ المتبقي
21.634.707	

تخصيص ما يعادل نسبة 10% من رأس المال لتوزيعها على المساهمين

4.404.729  
17.229.978

بعنوان مرباح سنة 2011  
مرحل جديد

تمت المصادقة على هذا القرار .....

- Suite -

(\*) لم يتم طرح نسبة خمسة بالمائة بعنوان احتياطات قانونية لبلوغ الاحتياطي القانوني عشر رأس المال .

### القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقب الحسابات تمنح أعضاء المجلس إبراء الذمة في التصرف للسنة المحاسبية 2011.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

### القرار الرابع:

حدّدت الجلسة العامة العادية مبلغ 3000 دينار مكافئة حضور عن كل عضو في مجلس الإدارة بعنوان سنة 2011 يقع تحويلها إلى حساب استعمال مصاريف المراقبة ومكافآت الحضور وأقساط الأرباح بالخرينة العامة للدولة.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

### القرار الخامس:

بعد الإطلاع على مذكرة مجلس الإدارة حول الاستثمارات المبرمجة والمصاحبة لبرنامج التأهيل والحاجة إلى تمويلها وعلى التقرير الخاص للسيد مراقب الحسابات ولتمكين الشركة من تمويل كلفة استثماراتها حسب الخطة المقترحة تمنح الجلسة العامة العادية لمجلس إدارة الشركة ترخيصا في اختيار الصيغة الأمثل (اقتراض أو غيره) لتمويل هذه المشاريع بمقدار 65 مليون دينار بعنوان سنة 2012.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

### القرار السادس :

تقرر الجلسة العامة العادية على تعيين السيد :

..... والسيد : ..... عضوين

جديدين في مجلس الإدارة عن صغار المساهمين لمدة ..... يتم

احتسابها من .....

تمت المصادقة على هذا القرار .....

### القرار السابع :

تسند الجلسة العامة العادية تفويضا مطلقا إلى كل حامل لمضمون أو نسخة من هذا المحضر ليقوم بالإيداع و النشر اللازمين.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

## SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

SIEGE SOCIAL : RUE HEDI NOUIRA, TUNIS

### AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

REF. AC 01/2012

DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB

### I. OBJET

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, des Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration.

### II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans les "**Termes de Référence**" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4<sup>ème</sup> étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : [www.stb.com.tn](http://www.stb.com.tn) - **Formulaires utiles**)

### III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- une demande de candidature au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la STB ;
- une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne, ... etc) ;
- le curriculum vitae du candidat ;
- une copie de la carte d'identité nationale ;
- la fiche signalétique dûment remplie et signée ;
- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée ;
- les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ainsi que justificatifs de jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;

- Suite -

- les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les 3 mois ;
- un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement exercé la fonction de dirigeant dans une société.

**Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés dans "Termes de Référence" sera automatiquement éliminé.**

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit selon l'un des deux modes suivants : **Fax : 71 340163 - E-mail : n.hadji@stb.com.tn**

#### **IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Bureau d'Ordre Central

Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir

Appel à candidatures - Réf. AC 01/2012

Désignation de deux Administrateurs Indépendants

au Conseil d'Administration de la STB

Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le **jeudi 31 mai 2012**, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

## AVIS DES SOCIETES

### AVIS DE PAIEMENT D'ANNUITES

#### **FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et les parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en Capital et le règlement des Intérêts pour **P2** et **S**, aux taux respectifs de **TMM\*+1.20%** et **TMM\*+2.20%**, relatif à l'échéance du **15 Mai 2012**, seront effectués comme suit :

#### Part P2 :

Principal Unitaire	: 64,754 DT		par part P2	
Intérêt Unitaire brut	: 11,288 DT		par part P2	

Total brut : 76,042 DT par part P2

#### Part S :

Principal Unitaire	: 64,754 DT		par part S	
Intérêt Unitaire brut	: 13,685 DT		par part S	

Total brut : 78,439 DT par part S

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 3.51%.

— \*\*\* —

#### **FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P1**, **P2** et **P3** et les parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en Capital pour **P1** et le règlement des Intérêts pour **P1**, **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM\*+0.50%**, **TMM\*+1.00%**, **TMM\*+1.70%** et **TMM\*+2.00%**, relatif à l'échéance du **15 Mai 2012**, seront comme suit :

#### Part P1 :

Principal Unitaire	: 43,183 DT		par part P1	
Intérêt Unitaire brut	: 0,539 DT		par part P1	

Total brut : 43,722 DT par part P1

#### Part P2 :

Intérêt Unitaire brut	: 11,275 DT		par part P2	

Total brut : 11,275 DT par part P2

#### Part P3 :

Intérêt Unitaire brut	: 13,025 DT		par part P3	

Total brut : 13,025 DT par part P3

#### Part S :

Intérêt Unitaire brut	: 13,775 DT		par part S	

Total brut : 13,775 DT par part S

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 3.51%.

**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'investissement à capital variable

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

**4,444 dinars, net par action**

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **10 mai 2012** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**Option**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 439

— \*\*\* —

**ATTIJARI VALEURS SICAV**  
Société d'investissement à capital variable

**ATTIJARI VALEURS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

**2,267 dinars, net par action**

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **10 mai 2012** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**Option**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 440

— \*\*\* —

**ATTIJARI PLACEMENTS SICAV**  
Société d'investissement à capital variable

**ATTIJARI PLACEMENTS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

**22,396 dinars, net par action**

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **10 mai 2012** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**Option**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 441

— \*\*\* —

**ATTIJARI FCP CEA**  
Fonds commun de placement

**ATTIJARI GESTION** société de gestion de **ATTIJARI FCP CEA** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

**0,167 dinars, net par part**

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **10 mai 2012** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**Option**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 442



**AVIS DES SOCIETES****AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES****SANADETT SICAV**

Société d'investissement à capital variable  
**Siège social** : 4, rue 7036- EL Menzah IV- 1004 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **SANADETT SICAV**, réunie en date du 27 avril 2012, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2011, un dividende de :

**3,845 dinars, net par action**

Ce dividende est payable à partir du **15 mai 2012** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

---

2012 - AS - 473

— \*\*\* —

**ARABIA SICAV**

Société d'investissement à capital variable  
**Siège social** : 4, rue 7036- EL Menzah IV- 1004 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **ARABIA SICAV**, réunie en date du 27 avril 2012, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2011, un dividende de :

**1,023 dinar, net par action**

Ce dividende est payable à partir du **15 mai 2012** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

---

2012 - AS - 474

## AVIS DES SOCIETES

### AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

**TUNISIAN EQUITY FUND**  
Fonds Commun de Placement  
**Adresse:** Rue du lac Biwa – Immeuble Fraj – 2<sup>é</sup> étage  
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA, société de gestion du FCP TUNISIAN EQUITY FUND informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 et à compter du **jeudi 31 mai 2012** :

**Un dividende net de  
115,372 dinars par part**

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA.

#### Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP TUNISIAN EQUITY FUND le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 463

## AVIS

### COURBE DES TAUX DU 14 MAI 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,691%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,711%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,784%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,816%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,857%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,899%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,930%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,982%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,024%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,055%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,107%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,137%	1 006,714
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,149%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,202%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013	4,216%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,440%	1 021,913
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,729%	1 049,566
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,863%	1 067,440
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,199%	1 044,422
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		982,024
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,937
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,135
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,261
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,175
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,683
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,559

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,930	140,962		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,361	12,364		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,268	1,269		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,297	34,306		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,792	46,803		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	175,910	175,947		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	592,953	593,659		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	144,376	144,624		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	130,876	131,050		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,065	120,135		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,721	117,774		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	100,213	100,216		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,701	152,088		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	111,569	111,267		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,905	106,816		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 334,023	1 339,751		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 334,152	2 341,366		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,006	111,253		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,756	113,517		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,113	125,827		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 210,180	1 210,901		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	139,930	142,226		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,216	16,401		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 029,041	6 057,864		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 875,394	6 887,734		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,429	2,415		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,004	1,991		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,322	1,290		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,801	108,826
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,017	102,043
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,800	102,826
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,000	100,010
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	100,716	100,744
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,356	108,377
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	105,118	105,148
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,280	101,309
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,615	101,646
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,788	106,813
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,760	103,788
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,499	101,530
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	105,098	105,125
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,880	107,908
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,258	103,284
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,776	103,800
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,338	100,362
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,494	105,516
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,771	103,803
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,172	101,198

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,908	104,934
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,856	103,886
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	101,716	101,742
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,773	105,798
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,176	103,204
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,622	10,625
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,885	104,926
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,161	101,188
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,812	102,878
<b>SICAV MIXTES</b>								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	76,733	76,736
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	157,706	157,871
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 585,577	1 585,480
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,569	114,672
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,191	115,355
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	99,292	99,852
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,665	16,676
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	283,443	282,232
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	46,703	46,756
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 642,302	2 647,939
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,273	84,549
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	61,151	61,236
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	104,230	104,151
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,567	116,628
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	111,818	111,926
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,895	11,896
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,082	13,081
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,194	17,196
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,838	17,854
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,067	13,096
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,945	10,980
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,636	10,657
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,541	10,558
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	131,073	131,467
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	130,873	131,086
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,208	11,296
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	126,077	125,882
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,764	21,762
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,145	100,536
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,145	101,451
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	96,985	97,601
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,782	99,779
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	120,325	120,266
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	147,269	146,729
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,388	11,485
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	124,686	125,611
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,489	119,956
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	105,927	106,234
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,437	106,240
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	187,260	189,323
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	166,605	167,163
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	144,955	145,525
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 153,550	10 299,875
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	216,325	222,069
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	143,660	143,865
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 638,555	1 635,649
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	114,785	115,066
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,509	99,807
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,197	121,206
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 253,456	10 263,005

\* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE  
du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION ANNUELLE DE FCPR IKDAM I ARRETEE AU 31/12/2011****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier et en application des dispositions du code des organismes de placement, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement fonds d'amorçage IKDAM I FCP" pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

- 2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admise en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'obtenir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

- 3- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2011 font apparaître un total du bilan de 781 215 dinars, un actif net de 730 354 dinars et une perte d'exploitation de 30 834 dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions du fonds, telle que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

**OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

- 4- A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du "Fonds d'Amorçage IKDAM I FCP" ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

**VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES**

- 5- Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.
- 6- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**AUTRES INFORMATIONS**

- 7- Structure de l'actif

Le fonds IKDAM I a été constitué en 2007, il est entré en activité au cours du premier semestre. L'article premier du décret n°2005-2603 stipule que les actifs du fonds d'amorçage doivent être constitués au moins de 50% de participation au capital d'entreprises innovantes telle que précisées par la loi n° 2005-58. L'article 3 du même décret fixe un délai de quatre ans pour réaliser cette proportion de 50% des actifs.

En 2011, ce seuil a atteint (95,14%) sous forme :

- actions : 57,06%
- obligations : 33,98%
- compte courants : 4,10%

- 8- Avertissements

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent au fonds d'amorçage.

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs du fonds d'amorçage sur le fait que la valeur liquidative peut ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en porte feuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

les notes jointes aux états de synthèse font partie intégrante des états financiers

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**HAMMI Lotfi**

**IKDAM 1  
BILAN AU 31 DECEMBRE 2011  
(En Dinars Tunisiens)**

	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>AC1</b>	<b>739 943,620</b>	<b>769 287,290</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	<b>AC1a</b>	461 693,620	386 037,290
Obligations et valeurs assimilées		248 250,000	233 250,000
Autres valeurs		30 000,000	150 000,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>11 330,351</b>	<b>102 540,077</b>
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	<b>AC2b</b>	11 330,351	102 540,077
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>29 940,975</b>	<b>18 751,272</b>
<b>Autres actifs</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>781 214,946</b>	<b>890 578,639</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	39 455,737	43 486,407
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	11404,950	11 559,962
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>50 860,687</b>	<b>55 046,369</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>730 354,259</b>	<b>835 532,270</b>
<b>Somme distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		0,000	0,000
<b>ACTIF NET</b>		<b>781 214,946</b>	<b>835 532,270</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>781 214,946</b>	<b>890 578,639</b>

**IKDAM 1**  
**ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2011**  
**(En Dinars Tunisiens)**

	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
<b>Revenus d'un portefeuille-titres</b>		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
a-Dividendes		0,000	0,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
c-Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR1	<b><u>12 713,244</u></b>	<b><u>26 692,415</u></b>
		-----	-----
<b><u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u></b>		<b><u>12 713,244</u></b>	<b><u>26 692,415</u></b>
		=====	=====
Charges de gestion des placements	CH1	(37 389,101)	(42 773,935)
		-----	-----
<b><u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u></b>		<b><u>-24 675,857</u></b>	<b><u>-16 081,520</u></b>
		=====	=====
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	CH2	(6 158,484)	(6 098,153)
		-----	-----
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>-30 834,341</u></b>	<b><u>-22 179,673</u></b>
		=====	=====
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
<b>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>			
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		0,000	0,000
Variation plus au moins values potentielles/titres	CP1	-74 343,670	-43 985,888
Plus au moins values/cessions de titres		0,000	4 906,248
Frais de négociation		0,000	-421,069
<b>RESULTAT NET DE A PERIODE</b>		<b>-105 178,011</b>	<b>-61 680,382</b>

**IKDAM 1**  
**VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2011**  
**(En Dinars Tunisiens)**

	31/12/2011	31/12/2010
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-105 178,011</b>	<b>-61 680,382</b>
a- Résultat d'exploitation	-30 834,341	-22 179,673
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-74 343,670	-43 985,888
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	4 906,248
d- Frais de négociation	0,000	-421,069
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>		
<b>TRANSACTION SUR LE CAPITAL</b>		
<b>a- souscriptions</b>		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
<b>b- Rachats</b>		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-105 178,011</b>	<b>-61 680,382</b>
<b>Actif Net</b>		
a- En début d'exercice	835 532,270	897 212,652
b- En fin d'exercice	730 354,259	835 532,270
<b>Nombre d'actions (ou de parts)</b>		
a- En début d'exercice	10 000,000	10 000,000
b- En fin d'exercice	10 000,000	10 000,000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>73,035</b>	<b>83,553</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-12,58%</b>	<b>-6,87%</b>

**Fonds d'amorçage IKDAM 1**  
**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2011**

**1- Présentation du fonds d'amorçage IKDAM 1**

Le fonds d'amorçage IKDAM 1, régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005, est constitué à l'initiative de la société IKDAM GESTION au mois d'Avril 2007, entre les quatre SICAR :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Chacune de ces sociétés, détient 25% des parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Le montant total souscrit à la constitution s'élève à 1 000 000 Dinars. (Soit 10 000 parts X 100 DT)

Le gestionnaire du fonds est la société IKDAM GESTION. Le dépositaire du fonds est la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

IKDAM I a obtenu l'agrément du Conseil du marché financier en date du 31 Juillet 2006 sous le n°31/2006.

**2- Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers d'IKDAM I comprennent :



- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

### **3- Présentation du système comptable**

La comptabilité d'IKDAM I est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### **4- Principes comptables appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **4-1 Exercice comptable**

L'exercice comptable commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

#### **4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Cependant, ils apparaissent comme composante du résultat net de l'exercice sous la rubrique « Frais de négociation ».

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur boursière de fin d'exercice pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

#### **4-4 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les intérêts sur les placements en obligation et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **4-5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**5- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**  
**AC1- PORTEFEUILLE - TITRES**

AC1a- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES : 739 943,620 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	Moins valeur latente	% Actif net
<b>Action, Valeurs assimilées et droits rattachés</b>	<b>77 540</b>	<b>605 580,000</b>	<b>461 693,620</b>	<b>143 886,380</b>	
<b><u>Actions admises à la cote</u></b>					
	<b>26 182</b>	<b>92 000,000</b>	<b>44 771,220</b>	<b>-47 228,780</b>	
Actions société TUNIS AIR *	26 182	92 000,000	44 771,220	-47 228,780	
<b><u>Actions non admises à la cote</u></b>	<b>51 358</b>	<b>513 580,000</b>	<b>416 922,400</b>	<b>-96 657,600</b>	<b>57,06%</b>
<b>♦Actions</b>					
Actions société MICROPIXEL	11 760	117 600,000	114 005,445	-3 594,555	15,60%
POWER MIN	4 700	47 000,000	36 251,675	-10 748,325	4,96%
NTMIDIA SA	5 500	55 000,000	36 385,280	-18 614,720	4,98%
MEZRI TERMO	6 195	61 950,000	-	-61 950,000	0%
F.B.L	14 588	145 880,000	145 880,000	-	19,97%
G P G	8 190	81 900,000	81 900,000	-	11,21%
Redece Energy	175	1 750,000	-	-1 750,000	0%
ECT	250	2 500,000	2 500,000	-	0,34%
<b>Obligations et Valeurs assimilées</b>					
<b><u>Obligations non admises à la cote</u></b>	<b>24 825</b>	<b>248 250,000</b>	<b>248 250,000</b>	<b>-</b>	<b>33,98%</b>
<b>♦Obligations :</b>					
ECT	11 500	115 000,000	115 000,000		15,74%
Redece Energy	13 325	133 250,000	133 250,000		18,24%
<b><u>Autres valeurs : compte courants</u></b>					
		<b>30 000,000</b>	<b>30 000,000</b>	<b>-</b>	<b>4,10%</b>
ECT		30 000,000	30 000,000		4,10%
<b>TOTAL</b>		<b>883 830,000</b>	<b>739 943,620</b>	<b>-143 886,380</b>	<b>95,14%</b>

- 1- Les moins-values constatées sur les actions de la société POWER MIN, de la société NTMIDIA SA, de la société MICROPIXEL et celles de la société REDUCE ENERGY proviennent de l'évaluation effectuée au 31/12/2010.
- 2- Les actions de la société NTMIDIA n'ont pas fait l'objet d'une évaluation au 31/12/2011.
- 3- Les comptes courants associés et les obligations convertibles en actions n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la date du 31/12/2011. Il est à noter qu'aucun recouvrement n'a été réalisé sur les intérêts et créances exigibles en 2011.

**AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 11 330,351 DT**

**AC2b- DISPONIBILITES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

**En Dinars Tunisiens**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>VARIATION</b>
B.F.P.M.E	2 695,472	5 743,996	-3 048,524
COMPTE DE PLACEMENT (BIAT B5681605)	9 000,000	29 000,000	-20 000,000
COMPTE DE PLACEMENT N2 (BIAT B5681613)	0,000	68 000,000	-68 000,000
FINACOR LIQUIDITE	-365,121	-203,919	-161,202
	<b>11 330,351</b>	<b>102 540,077</b>	<b>-91 209,726</b>

**AC3- CREANCES D'EXPLOITATION : 29 940,975 DT**

Le solde de cette rubrique représente les intérêts à recevoir et s'analyse comme suit:

<b>*Intérêts des dépôts à terme :</b>						
Désignation	Montant principal	DATE		Nbres .jours	Taux	Montant d'intérêt à recevoir
		DU	AU			
Dépôts à terme BIAT B5681605	9 000,000	01/01/2011	31/12/2011	365	4,616%*0,8	336,600
<b>Total</b>						<b>336,600</b>

**INTERETS SUR OBLIGATIONS ET CCA AU PROFIT DES PROMOTEURS****TABLEAUX DES OBLIGATIONS ET CCA EMIS AU PROFIT DES PROMOTEURS**

PROMOTEUR	NATURE	MONTANT	DATE DE JUISSANCE	TAUX D'INTERET	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
ECT	OCA	100 000	01/06/2010	6%*0.8	7 601,096	2 801,092	4 800,004
REDUCE ENER	OCA	50 000	01/04/2010	6%*0.8	4 201,644	1 801,644	2 400,000
REDUCE ENER	OCA	83 250	01/10/2010	6%*0.8	4 992,263	996,263	3 996,000
ECT	OCA	15 000	02/02/2011	6%*0.8	654,904	0,000	654,904
F.B.L	CCA	50 000	01/06/2009	8%*0.8	4 107,398	5 067,397	-959,999
F.B.L	CCA	90 000	01/10/2009	8%*0.8	6 658,358	7 196,055	-537,697
GPG	CCA	10 000	01/12/2010	8%*0.8	0,000	52,603	-52,603
ECT	CCA	30 000	11/04/2011	8%*0.8	1 388,712	0,000	1 388,712
					<b>29 604,375</b>	<b>17 915,054</b>	<b>11 689,321</b>

**PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 39 455,737 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

**En Dinars Tunisiens**

	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
IKDAM GESTION	36 237,186	41 456,032	-5 218,846
DEPOSITAIRE (B.F.P.M.E)	2 469,074	1 317,459	1 151,615
CMF	749,477	712,916	36,561
	<b>39 455,737</b>	<b>43 486,407</b>	<b>-4 030,670</b>

**PA2- AUTRES CREDITEURS : 11 404,950 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

**En Dinars Tunisiens**

	31/12/2011	31/12/2010	VARIATION
Etat Retenue à la source	6 217,950	6 479,962	-262,012
Créditeurs factures non parvenues	5 187,000	5 080,000	107,000
	<b>11 404,950</b>	<b>11 559,962</b>	<b>-155,012</b>

**CP1- CAPITAL: 730 354,259 DT**

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

<i>En Dinars Tunisiens</i>			
	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>VARIATION</b>
Capital social	1000 000,000	1 000 000,000	0,000
Résultats Reportés	-97 052,865	-74 873,192	-22 179,673
Résultat d'exploitation	-30 834,341	-22 179,673	-8 654,668
Frais de Négociation	-1 660,753	-1 660,753	0,000
Moins-value de réévaluation sur actions cotées	-47 228,780	-39 112,360	-8 116,420
Plus-value réalisées sur actions cotées	3 788,598	3 788,598	0,000
Moins-value sur actions non cotées	-96 657,600	-30 430,350	-66 227,250
	<b>730 354,259</b>	<b>835 532,270</b>	<b>-105 178,011</b>

Le capital souscrit, à la constitution, est composé de 10 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites à égalité par les quatre sociétés :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Aucun mouvement sur le capital n'est enregistré au cours de l'exercice.

**PR1- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 12 713,244 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

<u>En Dinars Tunisiens</u>			
	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>VARIATION</b>
Intérêts sur comptes des dépôts et des obligations et CCA	12 713,244	26 692,415	-13 979,171
	<b>12 713,244</b>	<b>26 692,415</b>	<b>-13 979,171</b>

**CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS : 37 389,101 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>VARIATION</b>
Rémunération du gestionnaire	36 237,486	41 456,032	-5 218,546
Rémunération du dépositaire	1 151,615	1 317,459	-165,844
Différence rémunération gestionnaire	0,000	0,444	-0,444
	<b>37 389,101</b>	<b>42 773,935</b>	<b>-5 384,834</b>

**CH2- AUTRES CHARGES : 6 158,484 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

<u>En Dinars Tunisiens</u>			
	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>VARIATION</b>
Services bancaires et assimilés	300,607	261,837	38,770
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5849,580	5829,500	20,080
Redevance du Conseil du Marché Financier	8,297	6,816	1,481
	<b>6 158,484</b>	<b>6 098,153</b>	<b>60,331</b>

**ANNEXE I****Rémunération**

<b>Actif net:</b>				730 354,259
<b>Réintégration Rémunérations:</b>				
➤ IKDAM GESTION				36 237,486
➤ BFPME				1 151,615
<b>Actif net avant rémunération</b>	<b>(A)</b>	=		<b>767 743,360</b>
<b>Rémunération : IKDAM GESTION</b>				
Montant hors-taxe :	767 743,360 X 4%	=		30 709,734
TVA :	30 709,734 X 0,18	=		5 527,752
	Total TTC	=		<b>36 237,486</b>
<b>Rémunération BFPME</b>				
	767 743,360 X 0,15% TTC	=		1 151,615
<b>ACTIF NET</b>	<b>A-(B+C)</b>		<b>767 743,360-(36 237,486+1 151,615)</b>	<b>730 354,259</b>

**Etats financiers annuels de SICAV****GENERAL OBLIGATAIRE SICAV**

GENERAL OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	12 622 819,781	11 605 713,955
Obligations et valeurs assimilées		11 739 910,598	10 933 213,962
Titres des Organismes de Placement Collectif		882 909,183	672 499,993
Placements monétaires et disponibilités		4 642 398,956	2 730 963,385
Placements monétaires	6	3 891 650,875	2 284 342,730
Disponibilités		750 748,081	446 620,655
Créances d'exploitation		4 137,272	2 994,852
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>17 269 356,009</b>	<b>14 339 672,192</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	8	26 934,096	28 725,663
Autres créditeurs divers	9	13 763,336	14 968,189
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>40 697,432</b>	<b>43 693,852</b>
<b>ACTIF NET</b>			
Capital	12	16 499 165,611	13 649 550,430
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		109 909,279	90 104,075
Sommes distribuables de l'exercice en cours		619 583,687	556 323,835
<b>ACTIF NET</b>		<b>17 228 658,577</b>	<b>14 295 978,340</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>17 269 356,009</b>	<b>14 339 672,192</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	590 517,872	633 364,606
Revenus des obligations et valeurs assimilées		529 782,147	463 098,878
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		60 735,725	170 265,728
Revenus des placements monétaires	7	86 007,268	191 825,655
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>676 525,140</b>	<b>825 190,261</b>
Charges de gestion des placements	10	(95 829,352)	(107 574,402)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>580 695,788</b>	<b>717 615,859</b>
Autres charges	11	(8 095,208)	(8 083,139)
Autres produits		96,708	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>572 697,288</b>	<b>709 532,720</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		46 886,399	(153 208,885)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>619 583,687</b>	<b>556 323,835</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(46 886,399)	153 208,885
Plus ou moins values réalisées sur titres		(7 006,894)	(49 862,626)
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		(2 562,775)	(6 592,533)
<b>RESULTAT DE DE L'EXERCICE</b>		<b>563 127,619</b>	<b>653 077,561</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		563 127,619	653 077,561
Résultat d'exploitation		572 697,288	709 532,720
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 562,775)	(6 592,533)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(7 006,894)	(49 862,626)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>		(631 832,000)	(774 654,000)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		3 001 384,618	3 074 837,551
<b>Souscriptions</b>			
- Capital		15 427 444,304	51 746 874,477
- Régularisation des sommes non distribuables		(8 427,432)	(131 331,547)
- Régularisation des sommes distribuables		662 832,751	2 253 754,121
<b>Rachats</b>			
- Capital		(12 570 080,658)	(48 884 839,427)
- Régularisation des sommes non distribuables		10 248,636	154 169,968
- Régularisation des sommes distribuables		(520 632,983)	(2 063 790,041)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>2 932 680,237</b>	<b>2 953 261,112</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période		14 295 978,340	11 342 717,228
En fin de période		17 228 658,577	14 295 978,340
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période		138 886	109 836
En fin de période		167 960	138 886
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>102,576</b>	<b>102,933</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>3 ,54%</b>	<b>3,64%</b>



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées***

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **3.3- *Evaluation des titres OPCVM***

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 4: Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 12.622.819,781 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
<b><u>Obligations des sociétés et valeurs assimilés</u></b>		<b>11 497 743,000</b>	<b>11 739 910,598</b>	<b>68,14%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>8 352 593,000</b>	<b>8 529 092,411</b>	<b>49,51%</b>
EO AIL 2009/1	2 000	120 000,000	125 333,917	0,73%
EO AIL 2011/1	1 000	100 000,000	103 116,940	0,60%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	180 000,000	186 864,386	1,08%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	259 980,000	262 860,238	1,53%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	259 980,000	262 629,290	1,52%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	279 990,000	283 763,585	1,65%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	420 000,000	432 503,818	2,51%
EO ATL 2006/1	3 000	120 000,000	123 409,836	0,72%
EO ATL 2008/1	2 000	80 000,000	82 455,082	0,48%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	2 000	160 000,000	162 491,401	0,94%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	5 000	400 000,000	406 228,502	2,36%
EO ATL 2010-2 (TMM+ 1%)	5 000	500 000,000	500 112,853	2,90%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	208 221,369	1,21%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	207 717,624	1,21%
EO SUB Attijari Leasing 2010-1(TMM+ 1%)	5 000	400 000,000	404 875,226	2,35%
E.SUB BH 2007/1	1 500	90 000,000	90 263,754	0,52%
EO BTK 2009	1 000	93 323,000	96 460,048	0,56%
EO CIL 2007/2	3 150	126 000,000	131 618,565	0,76%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	422 310,137	2,45%
EO CIL 2009/1	2 000	120 000,000	122 380,328	0,71%
EO CIL 2011/1	2 000	200 000,000	207 715,069	1,21%
EO CIL 2011/1 (TMM+0,75%)	1 000	100 000,000	103 445,830	0,60%
EO CIL 2011/1 (TMM+0,75%)	2 000	200 000,000	206 891,660	1,20%
EO HL 2008/1	3 000	120 000,000	124 235,017	0,72%

EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	120 000,000	122 217,050	0,71%
EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	180 000,000	183 275,257	1,06%
EO HL 2009/2	5 000	300 000,000	303 534,426	1,76%
EO HL 2010/2	2 000	160 000,000	160 686,164	0,93%
EO PANOBOIS 2007	500	40 000,000	41 511,694	0,24%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	180 000,000	182 087,111	1,06%
EO TL 2007/1	4 000	160 000,000	167 704,548	0,97%
EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	160 000,000	160 845,902	0,93%
EO TL 2010/2 (TMM+ 0,75%)	3 000	240 000,000	241 159,790	1,40%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	200 000,000	205 153,006	1,19%
EO TL 2011/1 (TMM+0,9%)	2 000	200 000,000	204 537,334	1,19%
EO TL 2011/2	1 000	100 000,000	100 832,350	0,59%
EO TL 2011/3	2 000	200 000,000	200 000,000	1,16%
EO UIB 2009/1	2 000	173 320,000	176 820,496	1,03%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	250 000,000	254 406,558	1,48%
EO UIB 2011/2	4 000	400 000,000	400 827,616	2,33%
UNIFACTOR 2008	2 000	80 000,000	83 330,274	0,48%
EO UTL 2004	2 000	40 000,000	41 689,180	0,24%
EO UTL 2005/1	2 000	40 000,000	40 569,180	0,24%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>3 145 150,000</b>	<b>3 210 818,187</b>	<b>18,64%</b>
BTA 6,00 03/2012 (acquis le 09/05/2006)	200	202 400,000	208 026,647	1,21%
BTA 6,00 03/2012 (acquis le 09/05/2006)	100	100 950,000	103 977,215	0,60%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	489 000,000	494 481,644	2,87%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	488 750,000	494 231,644	2,87%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640,000	103 095,956	0,60%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320,000	422 485,260	2,45%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370,000	158 433,499	0,92%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950,000	316 944,163	1,84%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850,000	510 807,722	2,96%
BTA 5,25 03/2016 (acquis le 14/09/2011)	400	386 920,000	398 334,437	2,31%
<b>Titres des Organismes de Pacement Collectif</b>		<b>875 212,009</b>	<b>882 909,183</b>	<b>5,12%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>774 190,509</b>	<b>781 420,060</b>	<b>4,54%</b>
FINA O SICAV	1 500	157 336,374	155 836,500	0,90%
SICAV ENTREPRISE	1 030	105 162,316	107 789,500	0,63%
AXIS TRESORIE	1 034	111 286,667	110 860,310	0,64%
SANADET SICAV	3 250	348 188,100	350 041,250	2,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	30 607,500	0,18%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 285,000	0,15%
<b>Fonds commun de créances</b>		<b>101 021,500</b>	<b>101 489,123</b>	<b>0,59%</b>
FCC BIAT P1	100	1 021,500	1 025,389	0,01%
FCC BIAT P2	100	100 000,000	100 463,734	0,58%
<b>TOTAL</b>		<b>12 372 955,009</b>	<b>12 622 819,781</b>	<b>73,27%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>				<b>73,09%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	11 369 190,617	249 832,140	(13 308,802)	11 605 713,955	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	1 950 000,000			1 950 000,000	
Bon de trésor assimilables	386 920,000			-	
Titres OPCVM	5 018 427,000			5 018 427,000	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(1 543 047,000)			(1 543 047,000)	
Titres OPCVM	(4 795 540,108)			(4 795 540,108)	(7 006,894)
Fonds Commun de Créances	(12 995,500)			(12 995,500)	
<u>* Variations des plus ou moins values portefeuilles titres</u>					
			(2 562,775)	(2 562,775)	
<u>* Variations des intérêts courus</u>					
		15 904,209		15 904,209	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	12 372 955,009	265 736,349	(15 871,577)	12 622 819,781	(7 006,894)

#### Note 5: Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice à D : 590.517,872, contre D : 633.364,606 en 2010 et se détaillent comme suit :

	2011	2010
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	376 983,185	315 299,047
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	152 798,962	147 799,831

**Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif**

*Revenus des Titres OPCVM*

- Dividendes	56 158,786	164 958,842
--------------	------------	-------------

*Revenus des parts de Fonds communs de créances*

- intérêts	4 576,939	5 306,886
------------	-----------	-----------

<b>TOTAL</b>	<b>590 517,872</b>	<b>633 364,606</b>
--------------	--------------------	--------------------

**Note 6: Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 3.891.650,875 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 688 965,122</b>	<b>2 692 217,923</b>
TUNISIE FACTORING au 09/01/2012 à 4,75%	1 200 000	1 198 735,002	1 198 987,999
C.I.L au 23/02/2012 à 4,5%	500 000	495 550,062	497 379,479
UNIFACTOR au 09/02/2012 à 4,82%	1 000 000	994 680,058	995 850,445
<b>Dépôt à vue</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 199 291,190</b>	<b>1 199 433</b>
PENSION ATB au 09/01/2012 à 2,66%	1 200 000	1 199 291,190	1 199 432,952
<b>TOTAL</b>	<b>3 900 000</b>	<b>3 888 256,312</b>	<b>3 891 650,875</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>			

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 86.007,268, contre D : 191.825,655 au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

	2011	2010
Intérêts des billets de trésorerie	44 130,850	172 143,032
Intérêts des dépôts à vue	21 562,847	19 682,623
Intérêts des certificats de dépôts	20 313,571	-
<b>TOTAL</b>	<b>86 007,268</b>	<b>191 825,655</b>

**Note 8 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 26.934,096 contre D : 28.725,663 au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du dépositaire	2 360,000	2 360,000
Rémunération du gestionnaire	24 574,096	26 365,663
<b>Total</b>	<b><u>26 934,096</u></b>	<b><u>28 725,663</u></b>

**Note 9 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 13.763,336 contre D : 14.968,189 au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 055,391	7 159,860
Autres	6 707,945	7 808,329
<b>Total</b>	<b><u>13 763,336</u></b>	<b><u>14 968,189</u></b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2011 à D : 95.829,352 contre D : 107.574,402 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Commission de gestion de la CGI	93 469,352	105 214,402
Rémunération du dépositaire	2 360,000	2 360,000
<b>Total</b>	<b><u>95 829,352</u></b>	<b><u>107 574,402</u></b>

**Note 11 : Autres charges**

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2011 à D : 8.095,208 contre D : 8.083,139 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 000,000	8 000,000
Autres	95,208	83,139
<b>Total</b>	<b><u>8 095,208</u></b>	<b><u>8 083,139</u></b>

**Note 12 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	13 649 550,430
Nombre de titres	138 886
Nombre d'actionnaires	309

Souscriptions réalisées

Montant	15 427 444,304
Nombre de titres émis	156 976
Nombre d'actionnaires nouveaux	142

Rachats effectués

Montant	(12 570 080,658)
Nombre de titres rachetés	(127 902)
Nombre d'actionnaires sortants	(172)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	1 821,204
Plus ou moins values réalisée sur titres	(7 006,894)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(2 562,775)

Capital au 31-12-2011

Montant	16 499 165,611
Nombre de titres	167 960
Nombre d'actionnaires	279

**Note 13 : Autres informations*****13.1. Données par action et ratios pertinents***

<u>Données par action</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Revenus des placements	4,028	5,941	6,121	4,801	5,645
Charges de gestion des placements	(0,571)	(0,775)	(0,793)	(0,608)	(0,645)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,457</b>	<b>5,166</b>	<b>5,327</b>	<b>4,193</b>	<b>5,001</b>
Autres charges	(0,048)	(0,058)	(0,064)	(0,061)	(0,080)
Autres produits	0,001	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,410</b>	<b>5,108</b>	<b>5,264</b>	<b>4,132</b>	<b>4,921</b>

Régularisation du résultat d'exploitation	0,279	(1,103)	(0,979)	0,176	(0,116)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,689</b>	<b>4,005</b>	<b>4,285</b>	<b>4,308</b>	<b>4,805</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,015)	(0,047)	(0,005)	(0,012)	(0,049)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,042)	(0,359)	(0,123)	0,061	(0,447)
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>(0,057)</b>	<b>(0,406)</b>	<b>(0,128)</b>	<b>0,049</b>	<b>(0,495)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>3,353</b>	<b>4,701</b>	<b>5,135</b>	<b>4,181</b>	<b>4,426</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,057)</b>	<b>(0,406)</b>	<b>(0,128)</b>	<b>0,049</b>	<b>(0,495)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,011	0,164	(0,090)	(0,031)	0,050
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,046)</b>	<b>(0,242)</b>	<b>(0,219)</b>	<b>0,018</b>	<b>(0,445)</b>
Valeur liquidative	102,576	102,933	103,270	103,402	103,876
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	0,56%	0,75%	0,77%	0,59%	0,62%
Autres charges / actif net moyen	0,05%	0,06%	0,06%	0,06%	0,08%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,59%	3,88%	4,15%	4,16%	4,62%

### **Note 13 : Autres informations**

#### ***13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire***

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque "ARAB TUNISIAN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 2.000 HT.



## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 Mars 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 17.269.356, un actif net de D : 17.228.659 et un bénéfice de D : 563.128, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### *Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers*

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### *Responsabilité de l'auditeur*

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion*

3. A notre avis, les états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

*Vérifications et informations spécifiques*

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 avril 2012

Le commissaire aux comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 27 avril 2012

Le commissaire aux comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**FCP AMEN CEA**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN CEA comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du FCP AMEN CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN CEA, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN CEA arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

**Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

(i) Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

**Jelil BOURAOUI**

Tunis, le 30 Mars 2012

**Bilan**  
**31/12/2011**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2011
<b>ACTIF</b>		
<b>Portefeuille-titres</b>		<b><u>212 698</u></b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	192 385
Obligations et valeurs assimilées	3.2	20 313
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b><u>1 923</u></b>
Placements monétaires		
Disponibilités	3.3	1 923
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>214 621</u></b>
<b>PASSIF</b>		
Opérateurs créditeurs		918
Créditeurs divers		224
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>1 142</u></b>
<b>Capital</b>	3.4	<b><u>210 420</u></b>
<b>Sommes distribuables</b>	3.9	<b><u>3 059</u></b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 059
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>213 479</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>214 621</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**31/12/2011**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	Période 28/03/2011 31/12/2011
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.5</b>	<b>4 563</b>
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.6</b>	<b>85</b>
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>4 648</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.7</b>	<b>2 288</b>
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>2 360</b>
Autres charges	<b>3.8</b>	164
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 196</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>863</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>3 059</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>&lt;863&gt;</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		6 476
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 572
Frais de négociation		<467>
<b>Résultat non distribuable</b>		<b>8 581</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>10 777</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET****31/12/2011****(Exprimé en dinars)**

	<b>Période 28/03/2011 31/12/2011</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>10 777</b>
Résultat d'exploitation	2 196
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	6 476
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 572
Frais de négociation de titres	<467>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>102 702</b>
Souscriptions	
- Capital	106 700
- Régularisation des sommes non distribuables	3 372
- Régularisation des sommes distribuables	941
Rachat	
- Capital	<8 000>
- Régularisation des sommes non distribuables	<317>
- Régularisation des sommes distribuables	<78>
- Droit de sortie	84
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>113 479</b>
<b>ACTIF NET</b>	
En début de période	100 000
En fin de période	213 479
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>	
En début de période	
En fin de période	1 987
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,437</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>7,44%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011**

### **1- PRESENTATION DU FONDS**

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 28 Mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST  
AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA  
L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2011 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### **2.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## 2.6- Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

## 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

### 3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
Premier marché-Cote permanente				
AB	269	16 306	17 571	8,23%
ADWYA	1 473	10 144	10 373	4,86%
ARTES	1 360	15 069	13 059	6,12%
ASSAD	1 500	15 952	15 897	7,45%
BNA	750	9 000	9 013	4,22%
BT	1 140	12 381	12 206	5,72%
BTEI	483	14 047	14 407	6,75%
GIF	2 200	13 165	12 648	5,92%
PGH	1 728	12 038	14 123	6,62%
SALIM	430	13 101	12 898	6,04%
SFBT	1 000	11 009	13 011	6,09%
TPR	2 975	14 760	17 704	8,29%
TUNISAIR	6 000	10 200	10 128	4,74%
Second marché-Cote permanente				
C CEMENT	4 000	15 680	16 212	7,59%
Titres SICAV				
AMEN PREMIERE	30	3 055	3 134	1,47%
<b>TOTAL</b>	<b>25 338</b>	<b>185 909</b>	<b>192 385</b>	<b>90,11%</b>

### 3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BTA110319B	20	19 560	20 313	9,52%
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>19 560</b>	<b>20 313</b>	<b>9,52%</b>



**3.3- Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 1 923 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Compte courant	1 923	0,90%
TOTAL	1 923	0,90%

**3.4- Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 28 Mars 2011 au 31 décembre 2011

Capital au 28/03/2011	
Montant	100 000
Nombre de titres	1000
Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions réalisées	
Montant	106 700
Nombre de titres émis	1067
Nombre d'actionnaires nouveaux	10
Rachats effectués	
Montant	-8 000
Nombre de titres rachetés	80
Nombre d'actionnaires sortants	2
Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 572
Régularisation des sommes non distribuables	3 055
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	6 476
Frais de négociation de titres	-467
Droit de sortie	84
Capital au 31/12/2011	
Montant	210 420
Nombre de titres	1987
Nombre d'actionnaires	27

**3.5- Revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 28/03/2011 au 31/12/2011
Revenus des obligations	546
Revenus des actions et valeurs Assimilées	4017
TOTAL	4 563

**3.6- Revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 28/03/2011 au 31/12/2011
Revenus compte rémunéré	85
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>

**3.7- Charges de gestion des placements :**

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 HT dinars pour la première année d'activité et 2 000 HT dinars par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération excède les 12 000 HT dinars par an.

Désignation	Période Du 28/03/2011 au 31/12/2011
Honoraires du gestionnaire	2141
Honoraires du dépositaire	147
<b>TOTAL</b>	<b>2 288</b>

**3.8- Autres charges :**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel.

**3.9- Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constaté à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

**FCP AMEN PERFORMANCE**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31**  
**DECEMBRE 2011**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PERFORMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PERFORMANCE arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

**Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

(i) Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

**Jelil BOURAOUI**

Tunis, le 30 Mars 2012

**Bilan**  
**31/12/2011**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>		<b><u>676 477</u></b>	<b><u>752 628</u></b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	282 340	281 288
Obligations et valeurs assmilées	3.2	394 137	471 340
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b><u>181 306</u></b>	<b><u>679 534</u></b>
Placements monétaires		-	99 077
Disponibilités	3.3	181 306	580 457
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>857 783</b>	<b>1 432 162</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs		4 986	4 048
Créditeurs divers		1 002	798
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 988</b>	<b>4 845</b>
<b>Capital</b>	<b>3.4</b>	<b><u>830 241</u></b>	<b><u>1 378 797</u></b>
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>3.9</b>	<b><u>21 554</u></b>	<b><u>48 519</u></b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		21 554	48 519
<b>ACTIF NET</b>		<b>851 795</b>	<b>1 427 317</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>857 783</b>	<b>1 432 162</b>

**Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers**

## ETAT DE RESULTAT

31/12/2011

(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/01/2011 31/12/2011	Période 01/02/2010 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3.5	32 601	12 155
Revenus des placements monétaires	3.6	4 447	1 476
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>37 048</b>	<b>13 631</b>
Charges de gestion des placements	3.7	10 936	9 064
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>26 112</b>	<b>4 567</b>
Autres charges	3.8	1 332	901
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>24 780</b>	<b>3 666</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<3 226>	44 854
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>		<b>21 554</b>	<b>48 519</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 226	<44 854>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 322	<5 895>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<26 585>	27 204
Frais de négociation		<14 653>	<17 879>
<b>Résultat non distribuable</b>		<b>&lt;35 916&gt;</b>	<b>3 430</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>&lt;11 136&gt;</b>	<b>7 096</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

31/12/2011

(Exprimé en dinars)

	Période 01/01/2011 31/12/2011	Période 01/02/2010 31/12/2010
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>&lt;11 136&gt;</b>	<b>7 096</b>
Résultat d'exploitation	24 780	3 666
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 322	<5 895>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<26 585>	27 204
Frais de négociation de titres	<14 653>	<17 879>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>&lt;564 385&gt;</b>	<b>1 320 221</b>
Souscriptions		
- Capital	193 822	2 005 700
- Régularisation des sommes non distribuables	<5 277>	16 404
- Régularisation des sommes capitalisables	10 004	72 617
Rachat		
- Capital	<748 161>	<774 000>
- Régularisation des sommes non distribuables	17 602	19 439
- Régularisation des sommes capitalisables	<32 737>	<27 764>
- Droit de sortie	362	7 824
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>&lt;575 521&gt;</b>	<b>1 327 317</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011**

### **1- PRESENTATION DU FONDS**

FCP AMEN PERFORMANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 1<sup>er</sup> février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.

AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN PERFORMANCE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2011 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### **2.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5- Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

**2.6- Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

**3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :****3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
Premier marché-Cote permanente				
AB	300	18 559	19 596	2,30 %
ADWYA	2 500	17 804	17 605	2,07 %
BIAT	200	15 002	14 889	1,75 %
BNA	1 887	23 858	22 678	2,66 %
GIF	4 500	27 367	25 871	3,04 %
PGH	2 862	23 067	23 391	2,75 %
SALIM	600	18 223	17 998	2,11 %
SOPAT	2 000	8 726	8 384	0,98 %
SOTUVER	2 000	19 642	19 022	2,23 %
TPR	3 000	18 014	17 853	2,10 %
TUNISAIR	16 385	27 855	27 658	3,25 %
Second marché-Cote permanente				
C CEMENT	6 000	22 900	24 318	2,85 %
SOMOCERDA11	3 000	0	1 050	0,12 %
Titres SICAV				
AMEN TRESOR	399	41 897	42 027	4,93 %
<b>TOTAL</b>	<b>45 633</b>	<b>282 913</b>	<b>282 340</b>	<b>33,14 %</b>

**3.2- Obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
AB 2010	200	18 667	18 942	2,22 %
ATL 2010-1	900	72 000	73 198	8,59 %
ATLESING 010	660	52 800	53 452	6,28 %
CIL 2010/2/2	800	64 000	64 444	7,57 %
MX 2010 TB	300	30 000	30 885	3,63 %
TLG 2010/2	1 000	80 000	80 423	9,44 %
UNIFAC 2010	700	70 000	72 793	8,55 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 560</b>	<b>387 467</b>	<b>394 138</b>	<b>46,28 %</b>



**3.3- Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 181 306 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	181 306	21,29 %
TOTAL	181 306	21,29 %

**3.4- Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Capital au 01/01/2011 (*)	
Montant	1 407 810
Nombre de titres	13 317
Nombre d'actionnaires	17
Souscriptions réalisées	
Montant	193 822
Nombre de titres émis	1872
Nombre d'actionnaires nouveaux	11
Rachats effectués	
Montant	-748 161
Nombre de titres rachetés	7226
Nombre d'actionnaires sortants	9
Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-26 585
Régularisation des sommes non distribuables	12 325
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 322
Frais de négociation de titres	-14 653
Droit de sortie	362
Capital au 31/12/2011	
Montant	830 241
Nombre de titres	7 963
Nombre d'actionnaires	19

(\*) Correspond au capital à la fin de l'exercice 2010 soit 1 378 797 dinars augmenté par l'incorporation des sommes capitalisables de l'exercice 2010 ainsi que leur régularisation soit 29 013 dinars.

**3.5- Revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des actions et valeurs assimilées	4204
Revenus des titres OPCVM	6723
Revenus des obligations	21 674
TOTAL	32 601

**3.6- Revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des Bons du Trésor bancaire	2 173
Revenus des Billets de Trésorerie	922
Intérêts des comptes de dépôt	1 351
<b>TOTAL</b>	<b>4 447</b>

**3.7- Charges de gestion des placements :**

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 HT dinars pour la première année d'activité et 2 000 HT dinars par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération excède les 12 000 HT dinars par an.

Désignation	Période Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Honoraires du gestionnaire	9 782
Honoraires du dépositaire	1 154
<b>TOTAL</b>	<b>10 936</b>

**3.8- Autres charges :**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1 % de l'actif net mensuel, la TCL et les services bancaires.

**3.9- Sommes capitalisables :**

Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».

**FCP AMEN PREVOYANCE**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PREVOYANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PREVOYANCE arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

**Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

(i) Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

**Jelil BOURAOU**

Tunis, le 30 Mars 2012

**Bilan**  
**31/12/2011**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>		<b><u>918 319</u></b>	<b><u>923 069</u></b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	227 319	242 159
Obligations et valeurs assmilées	3.2	691 000	680 910
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b><u>240 164</u></b>	<b><u>241 498</u></b>
Placements monétaires			
Disponibilités	3.3	240 164	241 498
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>1 158 483</u></b>	<b><u>1 164 566</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs		6 105	3 244
Créditeurs divers		946	924
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>7 051</u></b>	<b><u>4 168</u></b>
<b><u>Capital</u></b>	<b>3.4</b>	<b><u>1 118 197</u></b>	<b><u>1 115 892</u></b>
<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.9</b>	<b><u>33 235</u></b>	<b><u>44 506</u></b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		33 235	44 506
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>1 151 432</u></b>	<b><u>1 160 398</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>1 158 483</u></b>	<b><u>1 164 566</u></b>

**Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers**

## ETAT DE RESULTAT

31/12/2011

(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/01/2011 au 31/12/2011	Période 01/02/2010 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3.5	42 239	15 455
Revenus des placements monétaires	3.6	3 719	850
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>45 958</b>	<b>16 305</b>
Charges de gestion des placements	3.7	12 480	8 715
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>33 478</b>	<b>7 590</b>
Autres charges	3.8	1 439	853
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>32 039</b>	<b>6 737</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 196	37 770
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>33 235</b>	<b>44 506</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<1 196>	<37 770>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		9 592	<6 793>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		<25 708>	20 563
Frais de négociation		<7 397>	<9 963>
<b>Résultat non distribuable</b>		<b>&lt;23 513&gt;</b>	<b>3 807</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>8 526</b>	<b>10 544</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

31/12/2011

(Exprimé en dinars)

	Période 01/01/2011 au 31/12/2011	Période 01/02/2010 31/12/2010
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 526</b>	<b>10 544</b>
Résultat d'exploitation	32 039	6 737
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 592	<6 793>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<25 708>	20 563
Frais de négociation de titres	<7 397>	<9 963>
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>&lt;43 728&gt;</b>	
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>26 236</b>	<b>1 049 855</b>
Souscriptions		
- Capital	82 857	1 293 100
- Régularisation des sommes non distribuables	<2 238>	<30 133>
- Régularisation des sommes distribuables	2 627	47 258
Rachat		
- Capital	<55 304>	<259 100>
- Régularisation des sommes non distribuables	439	6 254
- Régularisation des sommes distribuables	<2 209>	<9 489>
- Droit de sortie	63	1 966
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>&lt;8 966&gt;</b>	<b>1 060 398</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	1 160 398	100 000
En fin de période	1 151 432	1 160 398
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de période	11 340	1 000
En fin de période	11 620	11 340
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>99,090</b>	<b>102,327</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,67%</b>	<b>2,55%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011**

### **1- PRESENTATION DU FONDS**

FCP AMEN PREVOYANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 01 Février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.

AMEN INVEST a été désignée distributeur unique des titres du FCP AMEN PREVOYANCE

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2011 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas

#### **2.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## 2.6- Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

## 2.7- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

## 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

### 3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
Premier marché cote permanente				
AB	300	18 592	19 596	1,70%
BNA	1500	18 720	18 027	1,57%
BTEI	468	13 576	13 960	1,21%
GIF	5100	30 683	29 320	2,55%
PGH	2619	20 301	21 405	1,86%
SFBT	752	8 654	9 784	0,85%
SOTUVER	1000	9 660	9 511	0,83%
TPR	3000	18 000	17 853	1,55%
TUNISAIR	10000	17 000	16 880	1,47%
Second marché cote permanente				
C CEMENT	5000	18 819	20 265	1,76%
Titres Sicav				
Amen Trésor Sicav	459	48 239	48 347	4,20%
Sicav Amen SA	70	2 275	2 370	0,21%
<b>TOTAL</b>	<b>30 268</b>	<b>224 520</b>	<b>227 319</b>	<b>19,74%</b>

### 3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.



Le détail des obligations se présente ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
AB 2010	800	80 000	75 768	6,58%
ATL2010-1	800	80 000	65 065	5,65%
ATLESING 010	840	84 000	68 030	5,91%
CIL 2010/2/2	1 100	110 000	88 609	7,70%
HL 2010/2/2	600	60 000	48 206	4,19%
MX 2010 TB	400	40 000	41 180	3,58%
TLG 2010/2	1 000	100 000	80 423	6,98%
UNIFAC 2010	1000	100000	103 990	9,03%
<b>TOTAL</b>	<b>5 540</b>	<b>554 000</b>	<b>571 272</b>	<b>49,62%</b>

Le détail des emprunts d'Etat se présente comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BTA 140414	107	115 132	119 728	10,40%
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>115 132</b>	<b>119 728</b>	<b>10,40%</b>

### 3. 3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 240 164 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	100 000	102 931	8,94%
Avoirs en banque		137 233	11,91%
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>240 164</b>	<b>20,85%</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant
PLACT110413	AMEN BANK	11/04/2013	102 931
<b>TOTAL</b>			<b>102 931</b>

**3.4- Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2011 au 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2011	
Montant	1 115 892
Nombre de titres	11 340
Nombre d'actionnaires	9
Souscriptions réalisées	
Montant	82 857
Nombre de titres émis	842
Nombre d'actionnaires nouveaux	9
Rachats effectués	
Montant	-55 304
Nombre de titres rachetés	562
Nombre d'actionnaires sortants	1
Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-25 708
Régularisation des sommes non distribuables	-1 798
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	9 592
Frais de négociation de titres	-7 397
Droit de sortie	63
Capital au 31/12/2011	
Montant	1 118 197
Nombre de titres	11 620
Nombre d'actionnaires	17

**3.5- Revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période
	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des titres OPCVM	5 514
Revenus des obligations	33 436
Revenus des actions et valeurs Assimilées	3 289
<b>TOTAL</b>	<b>42 239</b>

**3.6- Revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période
	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus des Billets de Trésorerie	2 931
Intérêts des comptes de dépôt	788
<b>TOTAL</b>	<b>3 719</b>

**3.7- Charges de gestion des placements :**

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 HT dinars pour la première année d'activité et 2 000 HT dinars par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération excède les 12 000 HT dinars par an.

Désignation	Période
	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Honoraires du gestionnaire	11 163
Honoraires du dépositaire	1 317
<b>TOTAL</b>	<b>12 480</b>

**3.8- Autres charges :**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel.

**3.9- Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constaté à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.